



SAISON 2018 - 2019

COMPETITIONS DE DISTRICT **ARBITRAGE DES JEUNES PAR LES JEUNES** **CATEGORIES U14 - U15**

PRINCIPE : ARBITRAGE DE LA TOUCHE PAR LES JOUEURS

Pour la saison 2018-2019, ce dispositif concerne les U14/U15 ligue ainsi que les U14/U15 du district de Vendée.

Pour les compétitions du district 85, la mise en œuvre se déroule en deux étapes :

- une application facultative durant la première phase pour permettre aux clubs de former les joueurs en interne
- une application obligatoire lors de la deuxième et troisième phase en championnat, en coupe et en challenge de district.

OBJECTIFS :

Proposer un outil éducatif pour aider les éducateurs, dirigeants et arbitres afin de répondre aux problématiques de comportement qu'ils rencontrent avec leurs jeunes joueurs U14 et U15 (manque de respect, contestation des décisions arbitrales...)

Poursuivre la pratique développée en U13 et U14 F

Responsabiliser les joueurs et les sensibiliser à des valeurs de probité et d'honnêteté.

Influer sur la pratique du football à travers une meilleure connaissance des règles et de l'esprit du jeu en formant conjointement le joueur et l'arbitre.

Promouvoir l'arbitrage et créer davantage de vocations pour répondre à la difficulté récurrente des clubs à recruter des nouveaux arbitres.

REGLES :

1 - Le joueur arbitre assistant

Arbitrage obligatoire par un joueur dès lors que douze joueurs sont inscrits sur la feuille de match.

En l'absence d'arbitre assistant joueur, l'arbitre de la rencontre devra mentionner sur la feuille de match annexe, l'absence d'arbitre assistant jeune du club concerné.

Quatre joueurs par équipe doivent se succéder pendant la durée du match (sur plusieurs matchs, tous les joueurs doivent arbitrer).

- changement au milieu de la mi-temps seulement et à la mi-temps. C'est l'arbitre central qui signifie le changement obligatoire d'arbitre à l'arrêt de jeu au plus près du milieu de la mi-temps.
- Temps de jeu de 40 minutes pour les joueurs qui officient comme arbitre assistant.

Les arbitres assistants se positionnent du côté du banc de son équipe.

En cas d'absence de joueur en capacité d'arbitrer (blessure, expulsion...) un dirigeant licencié avec certificat médical, en tenue sportive, sera autorisé à officier (dans les conditions de l'article 24.II des règlements des championnats seniors masculins de la LFPL).

Un joueur ayant reçu un carton blanc ne pourra être en situation d'arbitre de touche pendant les dix minutes de suspension.

Les arbitres assistants devront porter une couleur (chasuble ou veste) distincte de celle de joueurs.

2 - L'accompagnement des joueurs à l'arbitrage

Un dirigeant est désigné pour encadrer les arbitres assistants de son équipe.

Ce dirigeant licencié est inscrit sur la feuille de match (FMI) dans le cadre « arbitre assistant ».

Il doit avoir une expérience d'arbitre assistant (connaissance des lois du jeu).

Il reçoit les consignes d'avant-match par l'arbitre central (en présence du joueur qui démarre la rencontre en tant qu'assistant) et informe les joueurs au sujet de celles-ci.

Il conseille les joueurs assistants sur l'arbitrage à des moments opportuns sur le placement, la gestuelle, la concentration (avant le match), avant un changement, après un changement, à la mi-temps, après le match, à l'entraînement).

Pendant la rencontre, il peut se tenir, devant la main-courante, derrière le jeune sans se déplacer, pour le conseiller. Les changements sont gérés par l'arbitre central (pour le remplacement d'un arbitre assistant, il faut procéder comme pour le changement d'un joueur en le signalant à l'arbitre central).

Le délégué de la police du terrain peut et doit intervenir auprès de l'environnement (spectateurs) qui pourrait perturber les jeunes qui arbitrent.

LA FORMATION DES JOUEURS EN AMONT :

S'appuyer sur :

- le programme éducatif fédéral
- l'expérience de l'arbitrage à la touche en catégorie U13
- l'intervention des arbitres du club ou du référent arbitrage du club
- le vécu du joueur (souvent plusieurs années de pratique, spectateur et téléspectateur...)
- internet : documents, vidéos sur le hors-jeu, les gestes de l'arbitre (...)

Organiser une réunion d'information avec les parents et accompagnateurs d'équipe pour expliquer, être positif, rassurer...

Faire arbitrer lors des entraînements et des matchs amicaux.

RECOMMANDATIONS :

Il est souhaitable que l'ensemble des joueurs appelés à participer à ces compétitions soit régulièrement en situation d'arbitrage.

L'arbitre central (officiel ou bénévole) indiquera sur la feuille de match l'absence de jeunes à l'arbitrage (sauf si le nombre de joueurs inscrit sur la feuille de match ne le permet pas) (attention FMI).

Les dirigeants, éducateurs, parents et spectateurs doivent faire preuve de bienveillance et pédagogie sur des erreurs éventuelles commises par les jeunes en situation d'arbitrage.

Il est de la responsabilité de chaque club de tout mettre en œuvre afin d'assurer à chaque jeune un climat d'apprentissage apaisé et serein de l'arbitrage lors de chaque rencontre.

Les joueurs font des erreurs, les arbitres aussi...